



This Document Received
by Airmail (Post) Date NOV 13 1950 89

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Troisième session

Montevideo, Uruguay

PROJET DE RESOLUTION RELATIF A LA COOPERATION AVEC L'UNESCO

Approuvé par le Comité 4

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE,

PRENANT ACTE du memorandum présenté par l'UNESCO, relatif aux mesures économiques destinées à accroître les disponibilités en matériel éducatif, scientifique et culturel, dans la région de la CEPAL (E/CN.12/172);

SE FELICITE de la coopération qui s'est établie entre le Secrétariat de la Commission et celui de l'Unesco;

APPROUVE sans réserve les efforts de l'UNESCO en vue d'accroître les disponibilités en tel matériel et faire supprimer les entraves commerciales et autres qui s'opposent à sa libre circulation;

RECOMMANDE aux Gouvernements de collaborer avec l'UNESCO en secondant ses efforts dans ce domaine, notamment dans l'examen des méthodes et des moyens permettant d'utiliser ou de rendre accessibles, toutes les sources possibles de ce matériel;

INVITE le Secrétaire exécutif à prendre, dans la mesure de ses moyens et en coopération avec le Directeur général de l'UNESCO, des dispositions en vue de réunir au siège de la CEPAL un groupe de travail restreint composé de membres des deux secrétariats et d'experts, ainsi que de représentants des organisations non-gouvernementales intéressées, lequel collaborerait étroitement avec d'autres organes des Nations Unies, tels que, par exemple, la Commission économique pour l'Europe, et ceci en vue de:

a) étudier la situation relative à la production, à la distribution et à la répartition du matériel éducatif, scientifique et culturel en Amérique latine;

* Ce document a été reproduit à New York d'après l'original publié à Montevideo

b) préparer en collaboration avec les Gouvernements d'Amérique latine, des listes où figureront, par ordre d'urgence, les besoins en tel matériel;

c) examiner dans quelle mesure ces besoins peuvent être satisfaits à l'aide de matériel provenant de sources nationales et régionales, et étudier, de même, les moyens d'accroître la production de ce matériel dans la région, ainsi que la mesure dans laquelle il serait nécessaire d'avoir recours aux importations en provenance des pays situés hors de cette région;

d) étudier les sources étrangères de matériel, s'il faut avoir recours aux importations;

e) recommander aux Gouvernements des pays de la région les marchés producteurs de matériel, nationaux, régionaux et autres;

EXPRIME le désir de voir les Gouvernements membres accorder toutes les facilités possibles en vue de la libre entrée et sortie des expositions scientifiques, culturelles et éducatives sans objet commercial.